

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.135

6 juin 1989

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

- | |
|--|
| 1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHÉCOSLOVAQUIE</u> |
| 2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures |
| 3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres: |
| 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Poignées pour électrodes |
| 5. Intitulé: <u>ČSN 05 2250</u> Poignées pour électrodes de soudage à l'arc avec électrode enrobée. Prescriptions techniques et essais. |
| 6. Teneur: Cette norme définit les prescriptions techniques, les méthodes d'essai et les conditions applicables à la fourniture de poignées pour électrodes. |
| 7. Objectif et justification: Sécurité et protection de la santé des personnes |
| 8. Documents pertinents: <u>ČSN 05 2250</u> |
| 9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 30 juillet 1989 et 1er janvier 1990 |
| 10. Date limite pour la présentation des observations: 30 juin 1989 |
| 11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: |